



Renaud DOGIMONT
Secrétaire Régional

EDITORIAL

Cher adhérent,

C'est avec beaucoup de plaisir que les membres du bureau et des sections locales ont mis la main à ce nouveau numéro de Plein Cadre, le bulletin de liaison des adhérents de notre région.

L'actualité hospitalière bruisse en effet de projets et de réformes, tant au niveau local que national, et c'est la mission du secrétariat régional que de te donner une information claire, réactive et précise concernant l'actualité du secteur social, médico-social et sanitaire.

Ce bulletin d'information est également le tien: en tant qu'adhérent, ta perception des échéances nationales telles qu'elles sont vécues sur le terrain est le moteur de notre action. Relai au niveau national des attentes de la région, nous avons besoin de ta réflexion, de tes contributions pour étayer et construire la doctrine de notre syndicat. N'hésite donc pas pour le prochain numéro à nous faire parvenir par mail (rdogimontsnch@hotmail.fr) tout article ou contribution.

Le compte-rendu de la journée de travail du bureau du 24 mars, que tu trouveras en page principale, dresse un état des lieux du positionnement de tes représentants de catégorie au sein du bureau régional. Sur chacun de ces points structurels, facteurs d'évolution ou de régression si nous n'agissons pas, je te demande de t'impliquer, de porter avec nous les messages de notre syndicat et de faire connaître ses positions auprès des sympathisants et des non adhérents.

Notre adhésion au SNCH est souvent le fruit d'un parcours professionnel et intellectuel qui nous a amené à plébisciter le SNCH comme seul syndicat indépendant et apolitique, positionné au dessus des querelles interprofessionnelles qui font le nid de mesures clientélistes qui désavantagent au final les structures publiques pour lesquelles nous nous battons.

Je te propose aussi de participer avec les membres du bureau au prochain congrès national, qui se tiendra les 11 et 12 juin à Deauville : c'est l'occasion de faire le lien avec d'autres adhérents venus des quatre coins de France, mais également celle de faire valoir ton point de vue et les orientations que tu souhaites voir appliquées par la prochaine équipe que tu contribueras à élire et qui prendra officiellement ses fonctions en juin lors du congrès.

L'encadrement est au cœur de l'actualité et de nos préoccupations régionales. Vincent Magniez, élu à mes côtés comme secrétaire régional adjoint, est en discussion avec la directrice de l'EHESP pour obtenir que l'un des forums consacré à nourrir la réflexion Chantal de Singly, mandatée par la ministre de la Santé, se tienne dans le Nord Pas de Calais. De même, Hélène Malterre va organiser en juin une rencontre du bureau avec les nouveaux chefs d'établissements et adjoints D3S récemment arrivés dans notre région.

Je souhaite également que le SNCH joue son rôle au niveau régional dans le dialogue avec l'ARH. Il nous faut montrer notre vigilance et notre attachement au service public hospitalier et aux cadres de direction qui en assurent la défense, pour que les valeurs qui nous guident soient appliquées. Je serai reçu par Dominique Deroubaix avec Didier Nonque, Guy Dussautoir et Caroline Rujet, représentants de la catégorie cadres de direction pour obtenir des réponses aux nombreuses interrogations de nos collègues sur le devenir de nos hôpitaux et de notre corps. Comme je te l'ai dit dans mon précédent communiqué, n'hésite pas à me contacter pour toute question que tu souhaiterais voir posée lors de cette rencontre avec le directeur d'Agence.

Enfin, j'attire ton attention, si tu n'es pas à jour de cotisation, pour remédier au plus vite à cet oubli ! L'activité syndicale militante du SNCH génère des coûts de fonctionnement, et c'est la mobilisation intellectuelle, mais également le versement de la cotisation annuelle qui détermine la vie de ton syndicat et sa capacité à développer des actions de formation au national et au régional. Je compte sur toi !

Avec l'assurance de mon engagement à tes côtés,

Cordialement

Renaud

24 mars 2009 - Journée de travail du Bureau

LES CADRES DE DIRECTION

Situation des contractuels

On constate une nette augmentation du nombre de contractuels sur les postes de directeurs titulaires. Elle n'est pas le seul fait du choix des chefs d'établissements, mais résulte également d'une baisse du nombre de personnes formées à l'école de Rennes. Cette évolution est génératrice de frustration des cadres de direction qui se voient marginalisés dans l'organigramme ou la logique de rémunération, mais également des contractuels qui se voient reprochés leur statut, assimilé à un mercenariat.

Si le SNCH souhaite avoir prise sur cette évolution, il est nécessaire de disposer d'informations quantitatives et qualitatives sur le nombre de postes de direction vacants et pourvus.

Le National sera sollicité afin de bénéficier d'une clarification du CNG sur le droit de regard des administrations de tutelle (DDASS, ARH) et du conseil d'administration quant à la parution d'un poste de direction à la vacance. La DDASS du Nord pratique en effet un droit de regard systématique sur la publication d'une vacance de poste de D3S et a bloqué en 2009 la parution de postes sur certains établissements au motif des fusions potentiellement générées par les futures CHT.

La question des contractuels, de l'évolution démographique du corps, devra faire l'objet d'une réunion de la catégorie pour porter au niveau national un projet de doctrine reflétant le positionnement des adhérents de la catégorie de direction.

Positionnement des futurs chefs d'établissement au sein des CHT : Quelles seront les positions des directeurs au sein des CHT : la nomination par le chef de l'établissement siège du directeur de site engendrerait un risque de vassalisation qui ne s'inscrit pas dans l'esprit de la CHT, égalitaire et d'esprit fédératif.

Le déroulement des évaluations et de la fixation de la prime de fonction devra faire l'objet d'une attention soutenue de la part du bureau. Le nombre de chefs d'établissements et d'adjoints bloqués est inconnu, et le manque de professionnalisation de l'entretien d'évaluation nuit à l'esprit indiqué lors de la réforme du statut d'août 2005. La prime était mise en œuvre pour la première fois en 2008. Les nombreux recours enregistrés aux Commissions devront être suivis avec attention par les représentants, afin d'en tirer les conséquences lors des prochaines évolutions. Par ailleurs, tout comme pour les directeurs DH, les entretiens d'évaluation ne se sont pas déroulés conformément à la circulaire : l'application des taux a été dévoyée au profit d'une évaluation sur trois taux fixés en pourcentages d'évolution de la part variable, le taux n'ayant

pas été communiqué en fin d'entretien.

Le régime du directeur en CET de fin de carrière n'est pas à ce jour tranché : peut-il conserver son logement ? Peut-on recruter un nouveau chef d'établissement avant le départ ? Le verrou des dix années pour prendre le CET génère des pratiques administratives lourdes et peu utiles. Il serait nécessaire de faire évoluer cet aspect des choses.

Les critères d'accès aux emplois fonctionnels en commission des carrières sont-ils définitivement fixés ? Dans l'affirmative, il est nécessaire que le CNG publie et communique à l'ensemble des membres du corps des DH ces critères, qui doivent devenir la règle si l'on veut éviter l'arbitraire de certaines situations.

Le décret de 2004 sur les avantages en nature pourrait finalement paraître. Néanmoins, des ambiguïtés devront être tranchées : qui pourra exercer ce choix entre logement sur site ou en ville, indemnité de compensation en cas d'absence de logement de fonction.

Une bourse aux emplois de direction vacants dans la région NPDC, étendue si besoin aux autres catégories pourrait être une mesure intéressante.

Parmi les actions à mener, il est nécessaire d'avoir un contact avec tout nouvel arrivant dans la région. Renaud DOGIMONT va prendre contact avec la section rennaise pour obtenir les coordonnées des nouveaux arrivants. Il est également du rôle des adhérents régionaux de faire remonter au bureau régional par le biais du mail (rdogimontsnch@hotmail.fr) toute nouvelle arrivée par mutation ou primo affectation de directeurs titulaires ou contractuels. Cela nous permettra d'augmenter notre ère d'adhérents mais également de diffusion de l'information.

Une invitation à déjeuner pour les nouveaux arrivants et pour les élèves directeurs d'hôpitaux en stage va être lancée par le secrétaire régional avec les représentants de la catégorie de direction, afin de leur permettre une première prise de contact avec les membres du bureau.

La même démarche va être lancée par Hélène MALTERRE, secrétaire régionale adjointe, pour réaliser un déjeuner de bienvenue pour les nouveaux D3S et les élèves en stage sur la région.

LES CADRES DE SANTE

Une réelle attente sur **les textes en cours de parution** sur la définition des missions et la rémunération des cadres, ainsi que les modalités d'évaluation des objectifs des cadres, est ressentie. Les cadres de santé souffrent d'un malaise réel. Le découpage des pôles renforce cette sensation de tiraillement

NOTRE CONGRES Un effort de la région

Le congrès national annuel du SNCH se déroule cette année à Deauville les 11 et 12 juin. La section régionale du Nord Pas de Calais sera représentée cette année dans l'ensemble des catégories professionnelles. Toutefois, nous souhaitons aussi que les adhérents soient présents à nos côtés pour assurer la représentation de la région et faire valoir vos positions. A cette fin, la section régionale SNCH du Nord Pas de Calais soutiendra financièrement à hauteur de 50 € les frais occasionnés par l'inscription, le déplacement et le logement.

Pour toute question relative à ce point, n'hésitez pas à contacter Alain LETULIER, trésorier régional (aletulier@orange.fr)

ENTREVUE AVEC MONSIEUR DEROUBAIX

Renaud a obtenu un rendez-vous le 14 mai prochain, avec Monsieur Deroubaix, Directeur de l'ARH. Il sera notamment abordé la question du déploiement des communautés hospitalières de territoire, mais aussi les diverses questions statutaires et managériales qui préoccupent chaque catégorie.

Aussi, pour lui permettre d'être le relais de vos attentes et de vos questions, merci de faire parvenir vos interrogations par mail à Renaud, pour le 4 mai prochain .

hiérarchique entre le chef de pôle et le directeur des soins. Les pôles sont en effet à visage multiple : le niveau de délégation est très variable, tout comme l'ampleur des missions qui lui sont confiées. Cette variable est génératrice de difficultés de positionnement pour les cadres de santé, mais également pour les cadres supérieurs de santé et les directeurs des soins : le niveau de délégation porte sur l'un ou l'autre des acteurs une marge de décision qui est retirée à l'autre.

Il est opportun de définir les attentes syndicales des cadres de santé adhérents et non adhérents : comment faut-il agir pour venir en aide aux cadres de santé ?

Sur les **perspectives d'évolution des directeurs des soins**, le bureau craint que la nouvelle gouvernance ne condamne à terme ce corps : la délégation dans les pôles en matière de réalisation des objectifs stratégiques a conduit certains établissements à priver les directeurs de soins de leurs compétences et de leur expertise. Cette évolution est dangereuse pour les établissements : **la direction des soins est un élément essentiel à la gestion cohérente des services sur le versant de l'organisation soignante**. Elle est également le garde-fou de la logique T2A qui peut parfois amener à des dérives, notamment sur la qualité des soins et le respect des compétences et réglementations afférentes.

La tarification a accentué une logique de diminution des dépenses de personnel qui place le cadre de santé dans un étau : tenter de s'épanouir dans une fonction de management sans avoir prise sur le niveau des effectifs et assumer des fins de contrat et des suppressions de postes sans avoir été associé au processus décisionnel, sont des sources de démotivation, ce d'autant que la reconnaissance financière est parfois absente.

LES CADRES TECHNIQUES

Le statut de contractuel est parfois un rempart à une compréhension des intérêts de la syndicalisation. Le recrutement des personnels contractuels est une réponse à une recherche de cadres à fort potentiel. Le niveau d'expertise, parfois inadapté au monde hospitalier, génère une rémunération parfois déconnectée des grilles indiciaires de la FPH.

Un contact entre adhérents et arrivants est nécessaire pour s'affranchir des idées reçues quant à la réalité des actions syndicales.

Initialement, le recrutement des contractuels était lié à l'absence des compétences en interne. L'accélération du rythme des réformes a empêché le maintien de cette pratique. Il est cependant dommageable qu'il n'existe aucune démarche d'intégration du personnel contractuel dans le cadre culturel hospitalier. Cette absence d'intégration génère un choc culturel préjudiciable à la bonne gestion des établissements.

La question des contractuels est perçue par l'ensemble des membres du bureau comme cruciale dans les années à venir. Elle déterminera l'évolution du syndicat lui-même, car la prise en compte des attentes des contractuels, majoritairement non syndiqués, constitue un bassin de recrutement important.

L'intégration des statuts locaux dans les grilles techniques génère des pratiques parfois douteuses, telle l'utilisation de la prime de technicité pour

pallier le manque à gagner. Il serait nécessaire que la reprise d'ancienneté soit systématique, et d'une manière plus générale, que les règles de cette intégration soient définies par le SNCH au niveau national.

LES CADRES ADMINISTRATIFS

Le mode de recrutement des AAH pose actuellement un certain nombre de problèmes : l'absence de garantie de la part du recruteur sur le résultat du concours génère un recours au statut contractuel. Il semble donc impératif de revoir totalement le mode de recrutement des AAH pour garantir une liberté de choix de la part du recruteur comme du recruté.

Les adjoints des cadres sont dans une situation de souffrance liée à un statut inadéquat avec les missions d'encadrement souvent réalisées au quotidien.

Il serait nécessaire de se pencher sur la catégorie B assurant des fonctions d'encadrement : les secrétaires médicales coordinatrices ne peuvent ainsi pas adhérer au SNCH, ce qui fait prévaloir une logique de statut sur une logique de fonction.

Toute arrivée d'AAH titulaire ou contractuel doit faire l'objet d'une communication auprès d'Isabelle HACCART (ihaccart@ch-lens.fr). Cette dernière prendra ainsi un premier contact téléphonique avec l'adhérente et l'invitera à une réunion de catégorie.

LES CADRES RETRAITES

La déclaration aux impôts de l'indemnité de départ en retraite, versée par le CGOS, était jusqu'à présent dans l'ombre. La direction du CGOS a été sollicitée. Dans le silence des textes, elle a décidé de reprendre la déclaration aux impôts. Le bureau national va donc reprendre cette problématique pour enrayer cette situation. Il est en effet anormal que les salariés des entreprises privées soient soumis à un régime plus avantageux, sans que les hospitaliers puissent en bénéficier.

LES SECTIONS LOCALES

La région recense 3 sections locales : les CH de Béthune et de Boulogne, le CHRU de Lille.

Un état des lieux des sections locales est nécessaire afin de se préparer aux prochaines réformes (situation des IDE et évolution vers la catégorie A...) et les mettre en perspective pour appréhender les prochaines échéances électorales prévues fin 2011.

Les sections doivent bénéficier d'une aide pour prendre les décisions stratégiques adéquates, être en accord avec les orientations SNCH. Elles doivent également communiquer régulièrement auprès de leurs adhérents sur les réalisations et avancées obtenues par la section, mais également par le SNCH national.

Différentes actions sont envisagées pour répondre à cette attente des Cadres de terrain. Mais dès à présent, ce bulletin régional d'information est à leur disposition.

LE MOT DU TRESORIER

Le SNCH a besoin de votre soutien pour mener à bien ses actions de représentation et de défense de vos intérêts. Payer sa cotisation est le meilleur moyen de lui montrer votre confiance en lui. Donc n'oubliez pas de renouveler votre adhésion.

Nouveauté, vous pouvez le faire directement sur le site du SNCH : rubrique "Espace adhérent", puis "Adhérent". Identifiez vous avec votre identifiant (votre numéro d'adhérent) et votre mot de passe qui figurent sur votre carte d'adhérent. Colonne de gauche, choisir "Je renouvelle mon adhésion".

Le tableau du montant des cotisations est joignable dans la colonne de droite.

Et, rappelez-vous que vous pouvez demander le prélèvement automatique. Vous aurez alors l'esprit tranquille, et vous économiserez 10% !

SNCH Nord/Pas-de-Calais

Bureau élu le 11 février 2009

Fonction	Adresse	Téléphone	Mail
Secrétaire Régional Renaud DOGIMONT DH, chef d'établissement Centre hospitalier du Cateau Cambrésis	1 rue Picasso 59161 ESCAUDŒUVRES	03 27 84 66 66 06 80 25 05 77	rdogimontsnch@hotmail.fr
Secrétaire régionale adjointe Hélène MALTERRE D3S, directrice adjointe CH Calais	26 rue Delacroix 62100 CALAIS	03 21 46 33 33	helenemalterre@hotmail.com
Secrétaire régional adjoint Vincent MAGNIEZ Cadre de Santé IFSI de Maubeuge	17 rue du Caillou 59131 ROUSIES	03 27 69 43 43	v_magniez@ch-sa.com
Délégué régional des Cadres de Direction Didier NONQUE Directeur adjoint CHRU de Lille	2 avenue Oscar Lambret 59037 LILLE CEDEX	03 20 44 58 13	d-nonque@chru-lille.fr
Délégué régional adjoint des Cadres de Direction Guy DUSAUTOIR Directeur CH Le Quesnoy-Caudry	BP 61 59530 LE QUESNOY- CAUDRY	03 27 14 86 05	guy.dusautoir@ch-lequesnoy.fr
Déléguée régionale adjointe D3S Caroline RUGET D3S, Directrice EHPAD les Résidences de la Pèvèle à Templeuve et Cysoing (59)	19 rue Demesmay 59242 TEMPLEUVE	06 09 24 39 83 06 08 92 48 32	caroline.ruget@orange.fr residence.stcamille@wanadoo.fr maison-de-retraite-de-templeuve@wanadoo.fr
Déléguée régionale des Cadres de Santé Claire FOULON Cadre de Santé CH Béthune.	BP 809 62408 BETHUNE CEDEX	03 21 64 44 44	claire.foulon@ch-bethune.fr
Déléguée régionale adjointe des Cadres de Santé Marie-José ROUSERE Cadre de Santé IFCS CHRU de Lille	1 rue Jacquard 59320 HAUBOURDIN	03 20 44 59 62	mj-rousere@chru-lille.fr
Déléguée régionale des Cadres Administratifs Isabelle HACCART Attachée d'Administration Hospitalière principale CH de Lens	1 Vallée Chaufour 62153 ABLAIN ST NAZAIRE	03 21 69 12 34	ihaccart@ch-lens.fr
Déléguée régionale adjointe des Cadres Administratifs Christine MOLMY Attachée d'Administration Hospitalière CH de Calais	279 Avenue Francois Mitterrand 62730 MARCK	03 21 46 33 33	c.molmy@ch-calais.fr
Délégué régional des Cadres Techniques Wladislas SOZANSKI Ingénieur en Chef CH de Denain	44 rue Edouard Vaillant 59255 HAVELUY	03 27 24 30 00	wsozanski@ch-denain.fr
Délégué régional adjoint des Cadres Techniques Christian MARIN Ingénieur en Chef CHRU de Lille	24 rue Léo Lagrange 59160 LOMME	03 20 44 51 11	c-marin@chru-lille.fr
Délégué régional des Retraités René GEORGES Cadre direction retraité	1541 rue de Busnes Les Quatre Vents 62350 SAINT VENANT	03 21 26 43 13 06 08 24 07 08	
Déléguée régionale suppléante des Retraités Viviane LECERF Directrice IFSI retraitée	20 rue Roger Salengro La Fleurerie 59553 LAUWIN-PLANQUE	03 27 98 72 54	
Trésorier régional Alain LETULIER Ingénieur retraité	73 rue Jean Jaurès 59112 ANNOEULLIN	03 20 97 12 85 06 07 23 95 88	aletulier@orange.fr